



Grille en vigueur depuis le 1er janvier 2022 · vérifiée par la FSU le 30 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

ÉCHELONS	BRUT PAR MOIS	NET ESTIMÉ PAR MOIS	DU 1ER AU DERNIER ÉCHELON
11	1 945 € → 3 338 €	1 543 € → 2 649 €	26 ans

ÉCHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	NET ESTIMÉ	GAIN NET
1er	1 an	444	395	1 944,50 €	1 543,35 €	
2e	1 an 6 mois	484	424	2 087,26 €	1 656,65 €	+113,30 €
3e	2 ans	514	447	2 200,48 €	1 746,52 €	+89,87 €
4e	2 ans	544	468	2 303,86 €	1 828,57 €	+82,05 €
5e	2 ans 6 mois	576	491	2 417,09 €	1 918,44 €	+89,87 €
6e	3 ans	611	518	2 550,00 €	2 023,92 €	+105,48 €
7e	3 ans	653	550	2 707,53 €	2 148,96 €	+125,04 €
8e	3 ans	693	580	2 855,21 €	2 266,16 €	+117,20 €
9e	4 ans	732	610	3 002,90 €	2 383,40 €	+117,24 €
10e	4 ans	778	645	3 175,20 €	2 520,15 €	+136,75 €
11e	fin de grille	821	678	3 337,65 €	2 649,08 €	+128,93 €

En résumé : du 1er au 11e échelon, le net estimé passe de 1 543 € à 2 649 €, soit 1 106 € de plus en 26 ans.

Net estimé : ce qui reste après les cotisations obligatoires (retraite, CSG, CRDS), pour un fonctionnaire à temps complet. Votre bulletin contient souvent aussi des primes (IFSE), une NBI ou un supplément familial : ils ne sont pas comptés ici, votre net réel est donc en général plus élevé. L'impôt prélevé à la source n'est pas déduit.

Pour comprendre

Lire la grille

Votre salaire de base dépend de votre échelon. Chaque échelon a un indice majoré : multiplié par la valeur du point d'indice (4,92278 € par mois depuis le 1er juillet 2023), il donne le traitement brut. L'indice brut sert seulement au classement.

On monte d'un échelon à l'ancienneté, une fois passé le temps indiqué dans le tableau.

Pour vous situer : votre échelon et votre indice majoré sont écrits sur votre bulletin de paie.

Pour entrer dans ce grade

- Concours sur titres complété d'épreuves, diplôme d'État de pédicure-podologue requis, menant au grade de base (pas de recrutement direct identifié).

Et après ?

Grade suivant : **pédicure-podologue hors classe**

Sa grille se termine à 2 841 € net estimé, soit 191 € de plus qu'à la fin de ce grade.

- Au choix de l'employeur : dès le 6e échelon, avec 1 an dans cet échelon, après 10 ans de services

L'avancement de grade n'est jamais automatique : l'employeur doit vous inscrire au tableau d'avancement.